



DOCUMENTATION GENERALE POUR LE SEJOUR VISA DE TRANSIT

01	Formulaire de demande de visa dûment remplis et signé personnellement par le demandeur.
02	01 photo d'identité récente en couleur sur fond blanc .
03	Passeport original valable 3 mois au moins après expiration du visa demandé et photocopie de ce dernier en entier. Le passeport doit avoir au moins 2 pages libres et avoir été délivré depuis moins de 10 ans.
04	Assurance de voyage d'une durée égale à celle du visa demandé, valable pour tous les pays de l'espace Schengen, couvrant les frais médicaux et de rapatriement en cas d'accident ou de maladie (couverture minimale: € 30.000).
05	Preuve de l'objet du voyage :
06	Transit: Visa d'entrée au Pays de destination finale + justificatifs de la nécessité ou opportunité de transiter par l'espace Schengen.
07	Preuve de l'hébergement pendant le séjour : <ul style="list-style-type: none">* confirmation de l'hébergement par l'entreprise invitante, ou* réservation d'hôtel, ou* attestation d'hébergement privé mentionnant la prise en charge des frais par l'hôte, ou* preuve de la location ou de la propriété d'un bien immobilier, ou* preuve de moyens suffisants pour couvrir les frais d'hébergement.
08	Justificatifs des moyens de subsistance pendant le (ou les) séjour(s) dans l'espace Schengen: <ul style="list-style-type: none">* prise en charge des frais par l'entité invitante ou l'entité d'origine, ou* prise en charge des frais par une personne privée (avec preuve des ressources de l'hôte ou du garant), ou* relevé d'un compte bancaire en Algérie ou en Espagne pour les trois derniers mois, ou* autre justificatif des ressources financières disponibles durant le séjour (carte de crédit internationale, chèques de voyage, etc.).
09	Justificatifs de la stabilité de la situation socioéconomique (permettant d'apprécier la volonté du demandeur de quitter l'espace Schengen avant l'expiration du visa demandé): 8.1. Salariés: attestation d'emploi ou contrat de travail récent + bulletins de salaire des trois derniers mois + attestation d'affiliation à la CNAS ou, à défaut, lettre explicative de l'employeur; 8.2. Commerçants: justificatif d'inscription au registre du commerce + attestation d'affiliation à la CASNOS + formulaire C20 mentionnant le chiffre d'affaire et le bilan + relevés bancaires des trois derniers mois; 8.3. Professions libérales: décision d'installation/carte professionnelle + dernière déclaration du revenu annuel; 8.4. Agriculteurs: attestation d'exploitant agricole + carte d'agriculteur + dernière déclaration du revenu annuel; 8.5. Retraités: attestation de perception d'une pension de retraite; 8.6. Fonctionnaires arrêté de nomination ou attestation de fonction et dernier bulletin de salaire; 8.7. Étudiants ou mineurs: justificatifs de la situation sociale ou professionnelle des parents et, le cas échéant, certificat de scolarité ou carte d'étudiant. Si le mineur voyage seul ou avec un seul des deux parents : consentement de l'autorité parentale ou du tuteur légal. 8.8. Conjoint et enfants (mineurs ou non): fiche familiale d'état civil prouvant le lien de parenté et prise en charge. 8.9. Demandeurs sans profession: preuves d'une situation socioéconomique adéquate (par exemple certificat de mariage, livret de famille, documents confirmant la propriété d'un bien immobilier).
10	Ressortissants non algériens: titre de séjour algérien, valable au minimum trois mois après l'expiration du visa demandé ou, en cas d'expiration, accompagné d'une lettre du demandeur confirmant qu'il a demandé le renouvellement de son titre de séjour mais que celui-ci n'a pas encore été délivré.